



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT QUARANTE-HUITIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU
3 FÉVRIER 2021, À 19H00, TENUE À
HUIS CLOS À LA SALLE DU CONSEIL
DE VILLEBOIS**

SONT PRÉSENTS

André Elliott
Président

Gérard Bégin
Conseiller

Michel Donald Desbiens
Conseiller

Gaétan Vandal
Conseiller

EST ABSENT

Jocelyn Girard
Conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM

M. André Elliott, préside la séance et M^{ME} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 00.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-448-LV-2520

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 3 février 2021;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Adoption du règlement No. 119 concernant sur la gestion contractuelle du GREIBJ – Localité de Villebois;
6. Adoption du règlement No 121 et abrogeant le Règlement No. 112 concernant les animaux;
7. Adoption du renouvellement de l'offre de service de la MRC d'Abitibi-Ouest, concernant les matières recyclables pour l'année 2021;
8. Adjudication de l'offre de service conjointe de l'entreprise H2Lab concernant les analyses en laboratoire de l'eau potable, des eaux usées, des boues septiques et du LEET;
9. Divers;
 - 9.1 Demande d'aide financière pour le 24^e Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec;
10. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
13 janvier 2021**

V-448-LV-2521

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN, DÛMENT APPUYÉE
PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du
13 janvier 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies
au 3 février 2021**

V-448-LV-2522

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS,
DÛMENT APPUYÉE PAR M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes
fournisseurs et les paies au 3 février 2021 de la Localité de Villebois
pour un montant total de 53 667,49 \$ tel qu'il appert et étant plus
amplement décrits à la liste préparée par la secrétaire-trésorière,
M^{me} Caroline Chrétien, au 3 février 2021.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y
a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance
adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James –
Localité de Villebois.



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

5. Adoption du Règlement No. 119 concernant la gestion contractuelle du GREIBJ – Localité de Villebois

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois doit respecter les dispositions de la Loi sur les cités et les villes (TLRQ chapitre C-19) en matière de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, le règlement de gestion contractuelle d'une municipalité doit prévoir au minimum sept (7) types de mesures, notamment pour assurer la rotation des éventuels cocontractants et pour encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la loi édicte également qu'une municipalité peut prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépenses d'au moins 25 000 \$ et de moins de 101 100 \$, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois souhaite se prévaloir des nouvelles dispositions de la loi, lesquelles ont été insérées à la Loi sur les cités et les villes, afin d'inclure dans son règlement de gestion contractuelle les pouvoirs conférés aux municipalités par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu l'article 356 de la Loi sur les cités et les villes, tout règlement doit, à peine de nullité, être précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné en séance du conseil et être lu à une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement No. 119 concernant la gestion contractuelle a été présenté aux membres du conseil à la séance du 13 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion (avis de motion 2021-01) du règlement précité a été donné par Monsieur Michel Donald Desbiens à la séance du conseil du 13 janvier 2021;

V-448-LV-2523

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS, DUMENT APPUYÉE PAR M. GÉRARD BÉGIN, IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement No. 119 concernant la gestion contractuelle du GREIBJ – Localité de Villebois;

QU'une copie de règlement soit diffusée sur le site internet du GREIBJ – Localité de Villebois et à la disposition des citoyens dès l'adoption de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

6. Adoption du Règlement No. 121 et abrogeant le Règlement No. 112 concernant les animaux

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois a adopté, à sa séance du conseil du 10 avril 2019, le règlement No. 112 concernant les animaux;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA de l'Abitibi-Ouest, avec laquelle nous sommes affiliés, a effectué des changements dans sa gestion contractuelle et ses différents tarifs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 366 de la Loi sur les cités et les villes exige l'adoption d'un nouveau règlement pour la modification ou l'abrogation d'un règlement existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement No. 121 concernant les animaux a été présenté aux membres du conseil à la séance du 13 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion (avis de motion 2021-02) du règlement précité a été donné par Monsieur Gérard Bégin à la séance du conseil du 13 janvier 2021;

V-448-LV-2524

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GÉRARD BÉGIN, IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement No. 121 concernant les animaux;

D'ABROGER le règlement No. 112 concernant les animaux;

QU'une copie de règlement soit diffusée sur le site internet du GREIBJ – Localité de Villebois et à la disposition des citoyens dès l'adoption de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comme la réunion est à huis clos, les citoyens seront avisés que des copies des projets sont accessibles pour consultation au bureau municipal et que dès son adoption, il sera diffusé sur le site internet de la Localité de Villebois.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

7. Adoption du renouvellement de l'offre de service de la MRC d'Abitibi-Ouest, concernant les matières recyclables pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a déposé une nouvelle offre de service pour le transport et le traitement des matières recyclables, effective le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter l'offre de service proposé.

V-448-LV-2525

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN DÛMENT APPUYÉE
PAR

M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service de la MRC de l'Abitibi-Ouest pour le transport et le traitement des matières recyclables de la Localité de Villebois, au coût de 290 \$ la tonne, taxes en sus;

QUE le tarif comprend le transbordement des matières au Centre de valorisation des matières résiduelles de l'Abitibi-Ouest (CVMR), le transport au centre de tri de Gatineau et les frais de traitement;

QUE tous frais additionnels applicables aux matières recyclables et non connues à ce jour, tels que redevances, taxes ou autres, viendront modifier le prix proposé à la tonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Adjudication de l'offre de service conjointe de l'entreprise H2Lab concernant les analyses en laboratoire de l'eau potable, des eaux usées, des boues septiques et du LEET

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois doit faire analyser son eau potable, ses eaux usées, ses boues septiques ainsi que son dépotoir de façon mensuelle;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Valcanton doit faire faire les mêmes analyses de façon mensuelle et par le même technicien;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Valcanton a procédé à un appel d'offres sur invitation et qu'elle a inclus les besoins d'analyses de la Localité de Villebois dans celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

Techni-Lab S.G.B. Abitibi	30 736,27 \$ (taxes incluses)
Eurofins Environex	10 212,08 \$ (taxes incluses)
H2Lab	9 218,19 \$ (taxes incluses)



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

V-448-LV-2526

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN DÛMENT APPUYÉE
PAR
M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER l'offre de service de l'entreprise H2Lab au montant de
9 218,19 \$ (taxes incluses) qui sera réparti selon les besoins des
localités de Valcanton et Villebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

**9.1 Demande d'aide financière pour le 24^e Téléthon de la
Ressource pour personnes handicapées Abitibi-
Témiscamingue/Nord-du-Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Ressource pour personnes
handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec a
déposé une demande d'aide financière pour la préparation du
24^e Téléthon régional;

V-448-LV-2527

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN DÛMENT
APPUYÉE PAR M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière de 200 \$ pour la
préparation du 24^e Téléthon régional de la Ressource pour
personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-
Québec;

QUE cette somme soit défrayée à même le code budgétaire
02 621 00 959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Clôture de la séance

V-448-LV-2528

SUR PROPOSITION DE M. GAÉTAN VANDAL, DÛMENT
APPUYÉE PAR M. GÉRARD BÉGIN, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James